



DÉLIBÉRATION N°083/2023  
COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT  
LOT-ET-GARONNE

Séance du 11 Décembre 2023

**L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à vingt heures,**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur RESSIOT Didier, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en l'absence du Maire Gilles LAGAÜZÈRE.

**Date de la convocation** : 05/12/2023

**Date de la publication** : 05/12/2023

**Secrétaire de séance** : Madame Dominique CAPRAIS

**Nombre de conseillers** : 23

**En exercice** : 23

**Étaient présents** : M. et Mme RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique - FABRE Sylviane - MILANESE Antoine – COUZIGOU Laurent - BELLOC Brigitte - DILMAN Patrick - JADAS Christian – VALADE Pierre - MACHEFE Thomas - SICARD Christine - BROUILLON Monique - CAMBE Thierry – DUBERNET Thierry - DALL ANESE Lisa.

Formant la majorité en exercice.

**Excusés** : M. et Mme LAGAÜZÈRE Gilles, MOHAND O'AMAR Abdelbaki, DE MARCHI Céline, ALLARD Aurélie - RESSES Lisa - POLONI Pascal - BAGES-LIMOGES Carine.

**Absents** : M. et Mme TILLOS Marie-Hélène

**Procurations** : LAGAÜZÈRE Gilles à FABRE Sylviane  
MOHAND O'AMAR Abdelbaki à CAPRAIS Dominique  
DE MARCHI Céline à JADAS Christian  
POLONI Pascal à DILMAN Patrick

Madame CAPRAIS Dominique a été élue secrétaire de séance.

Présents : 15  
Procurations : 4  
Votants : 19

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION N° 083 / 2022 OBJET** : CONVENTION MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE VGA DE LA GARDERIE DES LOCAUX ECOLE ELEMENTAIRE RUE DES SUREAUX ET DU DOJO.

Monsieur le 1er Adjoint au Maire informe le Conseil Municipal de la demande faite par le service enfance et petite enfance de VGA, pour la mise à disposition :

- Du DOJO lieu-dit « Labastide » des mardis ou vendredis de 9h à 12h30 pour l'accueil des Assistantes Maternelles et des enfants de 10h à 11h30 à raison d'environ 8 à 10 séances par an (précision des dates 4 à 6 semaines à l'avance).
- De l'espace garderie de l'école élémentaire, rue des bureaux pour l'activité d'un groupe du centre de loisirs, environ une fois par mois, sur demande du centre de loisirs.

Les locaux sont mis à disposition à titre gratuit par **la Commune de Sainte Bazeille**, pendant toute la durée de la convention.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE,**

**-D'accepter** le projet de convention entre la commune et le service enfance et petite enfance de VGA, pour une durée de 1 ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2023, renouvelable 2 fois par reconduction expresse par courrier.

**-D'Autoriser** Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ou son représentant à signer cette convention avec le Val de Garonne Agglomération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOURS, MOIS, ET ANS SUSDITS.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le 12/12/2023 et de l'affichage en date du 12/12/2023 d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Sainte Bazeille, le 12/12/2023  
Extrait certifié conforme

La secrétaire de séance,  
Dominique CAPRAIS



Le 1er adjoint en l'absence du Maire,  
Didier RESSIOT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de transmission en Préfecture.